

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1983

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1984, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME IV

INDUSTRIE

Par M. Francisque COLLOMB,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de MM Michel Chauty, président, Jean Colin, Richard Pouille, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents, Francisque Collomb, Marrel Daunay, André Rouvière, Raymond Dumont, secrétaires, MM François Abadie, Bernard Barbier, Georges Berchet, Marcel Bony, Jean-Marie Bouloux, Amedée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Jean-Paul Chambriard, William Chery, Auguste Chupin, Marrel Costes, Roland Courteau, Lucien Delmas, Bernard Desbrière, André Dignen, Gérard Ehlers, Henri Elby, Jean Faure, Philippe François, Jean-François Poncet, Alfred Gerin, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Remi Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Lechenault, Yves le Cozannet, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Marcel Lurotte, Paul Malassagne, Guy Male, René Martin, Paul Masson, Serge Mathieu, Louis Mercier, Mme Monique Midy, MM Louis Minetti, Georges Mouly, Jacques Moutet, Lucien Neuwirth, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Claude Prouvoveur, Jean Puech, Albert Ramassany, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Roger Rinchet, Josselin de Rohan, Jules Roujon, Michel Sordeci, Michel Souplet, Pierre Talian, Fernand Tardy, René Travert, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Charles Zwicker.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1726 et annexes, 1735 (annexe n° 22), 1740 (tome IX) et In-8° 458.

Sénat : 61 et 62 (annexe n° 15) (1983-1984).

Loi de Finances - Automobiles - Industrie - Industries chimiques - Machines-outils - Siderurgie - Textile

SOMMAIRE

	Pages
I. LA POLITIQUE INDUSTRIELLE	7
A. LES CONCOURS DE L'ETAT A L'INDUSTRIE	7
B. LE SECTEUR PUBLIC INDUSTRIEL	14
II. LA CONJONCTURE INDUSTRIELLE	17
III. L'EVOLUTION DES SECTEURS CLES DE L'INDUSTRIE	21
A. LA FILIERE ELECTRONIQUE	21
B. LES INDUSTRIES MECANIQUES	24
C. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE	29
D. LA SIDERURGIE	33
E. L'INDUSTRIE TEXTILE	39
F. L'INDUSTRIE CHIMIQUE	43
G. L'INDUSTRIE DU MEUBLE	48

Mesdames, Messieurs,

Le IX^e Plan a retenu la modernisation industrielle de la France comme la première priorité des cinq ans à venir et la réconciliation des Français avec leur industrie constitue la grande ambition du septennat, ainsi que le ministre de l'industrie l'a rappelé lors de son récent discours sur la politique industrielle.

Or en dépit de ces déclarations d'intentions qui ne peuvent que recueillir une approbation unanime, la situation de l'industrie ne cesse de se dégrader et les dossiers noirs, qui concernent la quasi-totalité des secteurs, dominent l'actualité de l'automne 1983. C'est ainsi que les entreprises sont touchées de plein fouet par la récession, compte tenu de la gravité de leur situation financière : les faillites se multiplient, progressant de 27 % pour les huit premiers mois de 1983 dans l'industrie, contre 13,7 % pour le reste de l'économie. Elles ont entraîné pour 1983 la perte d'environ 130 000 emplois industriels.

Cette dégradation de la situation de l'industrie met en évidence les faiblesses de la politique industrielle mise en oeuvre par le Gouvernement.

En premier lieu, force est de reconnaître que l'extension du secteur public n'a pas produit l'effet d'entraînement attendu sur l'ensemble de l'industrie et que nationaliser ne signifie pas industrialiser. En effet, malgré les sommes considérables qui leur ont été accordées (7,5 milliards de francs de dotations au titre de la loi de finances pour 1983 et 20 milliards de francs de fonds propres au conseil des ministres du 9 février 1983) et les financements bancaires privilégiés dont elles peuvent disposer, les entreprises publiques subissent les mêmes difficultés que l'ensemble des entreprises industrielles. La plupart d'entre elles sont déficitaires et l'emploi s'y détériore rapidement du fait des restructurations intervenues depuis deux ans. Dans certaines d'entre elles, le Gouvernement s'efforce de limiter les réductions d'effectifs, mais c'est alors au détriment de leur compétitivité car elles se trouvent en situation de surcapacités. L'exemple de la sidérurgie et de l'automobile est à cet égard significatif. Enfin, les multiples opérations de restructuration se sont traduites, pour certains groupes par des reports de décisions d'investissement importants pour l'avenir, ce qui les affaiblit par rapport à leurs concurrents internationaux.

Si la situation n'est pas brillante pour le secteur public concurrentiel, elle l'est encore moins pour les entreprises privées dont les résultats se sont encore dégradés en 1982.

En effet, la politique économique du Gouvernement s'effectue au détriment des entreprises augmentant leur charges ce qui se traduit par une détérioration de leur capacité d'autofinancement (- 25 % en deux ans, alors que le volume de l'investissement a reculé) et compromet le retour à un réel dynamisme.

Le Gouvernement avait pourtant reconnu que l'augmentation des charges constitue un problème réel, puisque le premier ministre avait décidé la constitution en mars 1983 d'un groupe de travail paritaire (administration-patronat), en vue d'apprécier leur montant et leur évolution. Or en dépit des conclusions de ce rapport publié en juin dernier, de la constitution d'une commission permanente de surveillance de l'évolution des charges et de la volonté réaffirmée du Président de la République de réduire les prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises, les mesures de politique industrielle ne vont pas dans le sens d'un allègement.

C'est ainsi que le budget de l'industrie pour 1984, qui voit ses crédits accrus de 25 % par rapport à 1983 (2,5 milliards de francs au total), se traduira dans le même temps, par une augmentation des charges de près de 7 milliards de francs.

De même, les différents plans sectoriels lancés par le Gouvernement depuis deux ans, dans les domaines de la machine outil, du cuir, du jouet, de lameublement, du papier carton ne constituent pas une réponse appropriée aux difficultés de l'industrie française et leur mise en oeuvre s'est heurtée à de nombreux problèmes. A cet égard, il est significatif que seul le plan textile ait donné de bons résultats ; en effet, il ne s'agit pas d'un véritable « plan » mais essentiellement d'un allègement de charges. Il est regrettable que son application soit compromise par la décision de la Cour de Justice de la Communauté européenne, car il correspondait mieux que d'autres actions sectorielles aux besoins des entreprises concernées.

Enfin, s'agissant des procédures des aides de l'Etat à l'industrie, déjà trop nombreuses, elles semblent se multiplier malgré la volonté affirmée de les réduire pour les rendre plus efficaces : ont été ainsi créés en 1982 et 1983 : le Fonds de modernisation industrielle, les comptes de développement de l'industrie (Codevi), les comités régionaux de restructuration, le Comité de gestion des aides et de la prime d'aménagement du territoire.

Or ces aides sont souvent très difficilement accessibles aux petites et moyennes entreprises qui sont les plus touchées par la crise. De même, il existe une gamme impressionnante de prêts bonifiés, mais le délabrement de leurs comptes est tel qu'elles ne peuvent en profiter. C'est pourquoi il apparaît indispensable que le Gouvernement prenne les mesures exceptionnelles que la situation exige. Le redressement industriel de la France dépend de la bonne santé des entreprises, il ne se décrète pas.

L'amélioration de la situation des entreprises passe donc par un allègement de leurs charges qui, en rétablissant leurs comptes, permettra la reprise de l'investissement.

C'est à cette seule condition, et votre commission insiste sur ce point, que les entreprises françaises pourront reconquérir le marché intérieur et qu'elles pourront bénéficier de la reprise de la consommation nationale au détriment de la concurrence étrangère.

I. LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

A. LES CONCOURS DE L'ETAT A L'INDUSTRIE

1) Les réformes intervenues en 1982 et 1983

Durant l'année 1983, tout d'abord, d'importantes réformes décidées en 1982 ont atteint leur plein effet.

Ces mesures avaient pour objet de simplifier l'accès des entreprises aux aides publiques (réduction du nombre de procédures, allègement des dossiers), de rendre plus efficace la gestion de ces dernières (amélioration de la coordination administrative et du suivi des dossiers) et d'accomplir des progrès en matière de décentralisation des procédures.

Il s'agit notamment :

- *de la refonte des organismes d'aide aux entreprises en difficulté*

Celle-ci a pour objectif une meilleure efficacité de la procédure en même temps que sa régionalisation : on distingue désormais trois échelons :

- le **C.I.R.I.** (Comité interministériel de restructuration industrielle) mis en place le 6 juillet 1982 en remplacement du C.I.A.S !.,

- les **C.O.R.R.I.** (Comités régionaux de restructuration industrielle) présidés par le Commissaire de la République et associant l'ensemble des administrations concernées,

- les **C.O.D.E.F.I.** (Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises) présidés par le Commissaire de la République du département et animés par le Trésorier payeur général.

Les entreprises qui ont des difficultés (passagères ou structurelles) peuvent s'adresser à la Trésorerie générale de leur département, au titre du C.O.D.E.F.I..

Après un examen rapide, et tenant compte de la taille de l'entreprise et de la gravité des difficultés, le Trésorier payeur général décide de traiter le dossier au niveau des C.O.D.E.F.I., ou le transmet au C.O.R.R.I. ou au C.I.R.T..

● *De la réforme des procédures d'attribution des crédits d'aide à l'industrie*

Ceux-ci comprennent les crédits de politique industrielle (chapitre 64-92) et les crédits « informatique et électronique » (chapitre 64-96).

Depuis un an, les procédures ont été simplifiées et une plus grande efficacité a été recherchée par :

- la création, en septembre 1982, d'un Comité de gestion des aides à l'industrie, présidé chaque mois par le Directeur général de l'industrie, et qui a pour rôle de décider l'attribution des aides (subventions ou aides remboursables) et de veiller à ce que les décisions prises soient suivies d'effet dans un délai compatible avec les besoins réels des bénéficiaires.

- La déconcentration des décisions pour les dossiers inférieurs à 1 million de francs. Un comité régional d'attribution des aides présidé par le Commissaire de la République est compétent. Il dispose pour cela d'une enveloppe de crédits.

- La mise au point de documents-types pour l'instruction des dossiers et la passation des contrats, l'objectif étant de simplifier et de clarifier les rapports entre l'industriel et l'Etat. Dans le même esprit, ont été précisées les modalités (compatibles avec les règles de la Comptabilité publique) de versement des aides et, le cas échéant, de remboursement des concours attribués.

● *De la création de la prime d'aménagement du territoire (P.A.T.)*

Celle-ci a constitué une simplification notable du dispositif d'aides au développement régional.

La prime à l'aménagement du territoire a remplacé différentes aides jusque là en vigueur (prime de développement régional, prime de locali-

sation d'activités tertiaires, prime de localisation d'activités de recherche, subvention du Fonds spécial d'adaptation industrielle, indemnité de décentralisation, aide spéciale rurale).

La procédure est gérée au niveau central par le C.I.A.L.A. (Comité interministériel des aides à la localisation des activités) créé le 10 juillet 1982.

Il existe également une procédure décentralisée, applicable aux programmes d'investissements industriels qui ne dépassent pas 25 millions de francs ou qui sont réalisés par des entreprises faisant moins de 500 millions de chiffre d'affaires par an. La décision est alors prise par le Conseil régional. Les dossiers sont à adresser au service d'accueil des entreprises dépendant du Commissaire de la République du département concerné par le projet.

- *De la mise en place des prêts participatifs simplifiés*

Ceux-ci, créés en 1982, ont pour objet de renforcer la structure financière de petites entreprises à caractère personnel, dont le chiffre d'affaires hors taxe n'excède pas 20 millions de francs et qui n'emploient pas plus de 50 personnes, en vue de faciliter le développement de ces entreprises. Ils sont accordés à des taux particulièrement intéressants 7 % pendant les deux premières années, 9 % ensuite.

Leur attribution est décidée par les Commissaires de la République de région, après avis d'un comité régional. Les réformes intervenues en 1983 visent à faire profiter au maximum l'industrie de cette procédure.

Leur montant total a atteint 1 milliard de francs en 1983.

- *De la création, en décembre 1982, de la S.O.F.A.R.I.S.*

Qui associe l'ensemble de la communauté financière en vue de favoriser, par la prise en charge d'une part des risques, les opérations du système financier, notamment en ce qui concerne les prêts participatifs, les prises de participation, le financement de la création d'entreprises, les cautions à l'exportation.

Les modalités d'intervention de la S.O.F.A.R.I.S. ont été définies de façon à réduire au maximum les délais d'instruction, à simplifier les dossiers, et d'associer dans la grande partie des cas l'échelon régional à la gestion des procédures.

Au cours de l'année 1983, la principale réforme a été la création du **Fonds industriel de modernisation (F.I.M.)**. Institué par un arrêté en date du 29 juillet 1983, celui-ci servira à financer les investissements matériels et immatériels concourant à la modernisation des entreprises dans des secteurs prioritaires précis :

- l'installation dans les entreprises de machines et d'équipements à haute technologie ;
- le développement de la bureautique et des cartes à mémoire ;
- les biotechnologies ;
- l'équipement des établissements d'éducation et de formation en micro-ordinateurs ;
- la mise au point de véhicules économes en énergie.

Il est doté en 1983 de 3 milliards de francs mis à sa disposition par la Caisse des dépôts et consignations. Ultérieurement, il sera financé par les Comptes de développement de l'industrie (CODEVI) à hauteur de 5 milliards de francs au minimum en 1984. Les prêts du FIM seront garantis grâce à une dotation de 400 millions de francs inscrite à la section industrie du budget du Ministère de l'industrie et de la recherche en 1984. Les prêts supérieurs à 150 millions de francs bénéficieront d'une garantie directe de l'Etat.

Les concours accordés par le F.I.M. seront de deux sortes :

- les prêts participatifs technologiques, à taux d'intérêt réduit (9,75 % en 1983) ;
- les prêts aux sociétés de crédits-bail en vue d'équipement concourant à la modernisation industrielle, dans des conditions de taux transférant aux entreprises le bénéfice lié à la réduction du coût de leurs ressources.

Les dossiers visant à l'attribution des prêts du FIM sont présentés à l'A.N.V.A.R. et examinés par un rapporteur. L'instruction s'appuie :

- sur une expertise financière, à laquelle concourent les établissements spécialisés ou bancaires ;
- sur une expertise technique et industrielle, effectuée notamment par les services du Ministère de l'industrie et de la recherche.

Au niveau national, les dossiers sont ensuite présentés au Comité directeur du FIM, huit semaines au plus après leur dépôt. La décision est notifiée au demandeur par le Président du Comité directeur. Les concours sont mis en place par les établissements financiers ou bancaires habilités.

Les dossiers relatifs aux prêts inférieurs à un plafond fixé par le Président du Comité directeur après avis de celui-ci (actuellement 5 millions de francs) font l'objet d'une procédure déconcentrée. Ils sont déposés auprès des délégués régionaux de l'A.N.V.A.R. et présentés à la commission régionale d'attribution des aides à l'innovation. La décision est notifiée par le Commissaire de la République compétent.

En dépit des réformes engagées, le **nombre de ces aides reste excessif**. C'est pourquoi le Gouvernement a proposé la création d'une Commission mixte comprenant des représentants de chefs d'entreprises et des représentants de l'administration, chargée de proposer toute mesure qu'elle jugera utile en vue de simplifier et de rendre plus efficace le dispositif actuel. La Commission devra en particulier envisager, chaque fois que cela sera possible, le remplacement des aides par des allègements de charge.

2) Le bilan des aides accordées en 1983

En 1983, les aides publiques aux entreprises industrielles se sont réparties comme suit :

- 23,2 milliards de francs au titre des aides pour la recherche-développement,
- 9,3 milliards de francs d'aides à l'exportation,
- 13,3 milliards de francs d'aides à l'investissement et à la restructuration des bilans dont 600 millions de francs au titre du C.I.R.I. (1), 1,2 milliard de francs de crédits de politique industrielle et 1,3 milliard de francs de crédits pour l'informatique et l'électronique,
- 45 milliards de francs de prêts dont 26 milliards accordés par les banques et les organismes de crédit spécialisés et 3,5 milliards de prêts participatifs simplifiés, 7,5 milliards de prêts du F.D.E.S. et 7 milliards de francs accordés par les banques hors encadrement du crédit. En outre, le nouveau Fonds industriel de modernisation a été doté de 3 milliards de francs par la Caisse des dépôts et consignations,

(1) Comité interministériel de restructuration industrielle.

2,3 milliards de francs d'aides à l'emploi.

- enfin des aides fiscales dont le montant n'est pas encore connu précisément.

3) Les crédits prévus pour 1984

Les crédits inscrits au budget de l'industrie s'élèveront à 12 355 millions de francs en 1984 (contre 11 440 millions de francs en 1983, soit une progression de 7,9 %), auxquels il convient d'ajouter 12 850 millions de francs de dotations en capital destinées aux entreprises publiques industrielles dont 11 250 millions de francs inscrits au budget des charges communes qui seront transférées au budget de l'industrie.

Ce sont donc près de 2,5 milliards de francs qui seront consacrés à la modernisation industrielle.

Les crédits budgétaires affectés au développement industriel et à la restructuration sectorielle s'élèveront à 1 830 millions de francs, soit une augmentation de 25 % par rapport à 1983. Ils permettront notamment de développer les actions en faveur de la productique : 161 millions de francs seront dégagés en faveur des actions de normalisation et de qualification.

Les crédits affectés à la *filiale électronique* passent de 2 685 millions de francs à 3 470 millions de francs (+ 29 %). Les crédits industriels de la filiale (2 800 millions de francs) étant désormais rattachés au budget annexe des P.T.T. : un comité permanent chargé de définir les options stratégiques a été créé et placé sous la présidence du ministre de l'industrie et de la recherche.

Les moyens confiés à l'A.F.M.E. (1) devraient atteindre 2 700 millions de francs (y compris la deuxième tranche du fonds des grands travaux).

Parallèlement, de nouveaux instruments sont mis en place. Un *fonds de soutien aux industries de programme* est doté de 50 millions de francs par le ministère de l'industrie et de la recherche. Ce fonds devra, par l'octroi de prêts, de garanties et de subventions, favoriser le développement des industries de production de programmes destinés à la communication audiovisuelle : création de logiciels, mise en oeuvre des nouvelles technologies du traitement et de la synthèse de l'image.

(1) AFME : Agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Un crédit de 400 millions de francs est prévu au titre du fonds de garantie du fonds de modernisation industrielle créé en 1983.

Enfin, les dotations en capital aux entreprises publiques sont fixées à 12,85 millions de francs et devraient permettre d'assainir la situation financière des entreprises et de poursuivre les programmes de recherche et d'investissement.

Les actions de réadaptation seront poursuivies :

Les crédits de restructuration d'entreprises sont portés à 500 millions de francs. Par ailleurs, un crédit nouveau de 325 millions de francs est prévu au titre de la subvention aux Charbonnages de France pour favoriser la reconversion des zones minières affectées par des fermetures de puits. Ce crédit permettra d'encourager la création d'entreprises nouvelles et de financer, en liaison avec les élus, le lancement d'actions collectives de recherche et de formation.

L'animation industrielle au niveau régional sera intensifiée. Une dotation de 150 millions de francs sera réservée au sein des crédits de politique industrielle pour financer les contrats de plan Etat-régions. Les services extérieurs du ministère sont désormais unifiés au sein des directions régionales de l'industrie et de la recherche. Cinq nouvelles directions régionales seront créées, 50 emplois seront transférés à partir de l'administration centrale et 2 millions de francs de moyens nouveaux de fonctionnement seront ouverts.

Un effort particulier sera fait en faveur de la formation en liaison avec le ministère de l'éducation et de la formation professionnelle. Le développement des technologies nouvelles, et en particulier de l'électronique et de la productique, exige non seulement que soient formés chaque année un plus grand nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs, mais aussi que les agents de production acquièrent des qualifications nouvelles, correspondant aux équipements nouveaux dont se doteront les entreprises.

Enfin, une école nationale d'exportation sera créée. Elle permettra de répondre aux besoins des entreprises qui ne sont que partiellement couverts par le système de formation existant. En plus des enseignements juridiques et théoriques actuellement dispensés, l'école d'exportation donnera en effet une formation concrète, centrée sur les réalités de la vente et du dialogue avec les partenaires étrangers. Elle contribuera ainsi activement à l'évolution des mentalités en faveur de l'exportation et au progrès des compétences qui requiert notre participation aux échanges internationaux. Un crédit de 3 millions de francs en autorisations de programme et de 0,8 million de francs en fonctionnement est prévu dès 1984.

Votre commission approuve cet accroissement des crédits destinés à l'industrie, mais elle considère que ceux-ci ne suffisent pas à apprécier la réalité de la politique industrielle. C'est pourquoi elle se propose d'examiner la politique suivie tant à l'égard des entreprises publiques que des entreprises privées dans les grands secteurs de l'activité industrielle.

B. LE SECTEUR PUBLIC INDUSTRIEL

Le secteur public est désormais largement implanté dans l'industrie concurrentielle puisqu'il représente environ (hors énergie et agro-alimentaire) un sixième des effectifs, près d'un quart des investissements et un tiers des exportations.

Mais le rôle de « fer de lance de la mutation technologique de la France » qui lui était dévolu par le Plan intermédiaire a disparu dans la première loi de IXe Plan qui reconnaît au contraire l'importance du secteur privé dans la modernisation du secteur productif. Votre commission ne s'étonne guère de cette évolution, compte tenu de l'incapacité du secteur public à remplir les missions qui lui ont été confiées. Les enquêtes de conjoncture indiquent en effet qu'il a subi les mêmes difficultés que l'ensemble des entreprises industrielles.

C'est ainsi que l'emploi s'y est détérioré, sans doute du fait des restructurations sensiblement plus vite que dans les entreprises du secteur privé. Selon des statistiques publiées par la Confédération générale du travail portant sur le premier semestre 1983, 40 % des 76 610 suppressions d'emplois annoncées ou réalisées seront le fait de sociétés publiques ou para-publiques.

De même, l'investissement n'a pas progressé autant dans le secteur public que le Gouvernement l'escomptait. La loi de finances prévoyait 7,5 milliards de francs pour les entreprises nationalisées et le Conseil des ministres du 9 février 1983 leur a accordé une rallonge de 20 milliards de francs de fonds propres. De plus, ces entreprises publiques bénéficient de financements privilégiés : c'est ainsi qu'en 1982 la progression des encours bancaires a atteint 20 % pour le secteur public contre 10 % pour le secteur privé. Or, malgré de cette situation privilégiée, l'investissement du secteur public n'atteindra que de 10 % en 1983 et de 3 % en 1984 selon le B.I.P. (1), soit beaucoup moins que prévu. Lorsque l'on sait que les présidents des onze groupes nationalisés placés sous la surveillance de l'Observatoire des entreprises nationales estiment avoir encore besoin de 50 milliards de fonds propres supplémentaires d'ici 1986, on peut s'interroger sur la façon dont l'Etat pourra assurer ses engagements financiers.

(1) B.I.P. : Bureau d'informations et de prévisions économiques.

Votre commission craint que le Gouvernement n'ait mis le doigt dans un engrenage dangereux. En effet, le budget 1984 prévoit une dotation de 12,85 milliards de francs pour les entreprises publiques du secteur concurrentiel. Mais du fait de la dégradation de leurs comptes, il est probable que ces nouvelles sommes ne serviront qu'à éponger les pertes de 1982. Celles-ci se sont en effet élevées à 1,7 milliard de francs pour P.U.K., 355 millions de francs pour Rhône Poulenc, 168 millions de francs pour Thomson, 4,24 milliards de francs pour Usinor et 2,89 milliards de francs pour Sacilor. Seule la Compagnie de Saint Gobain a enregistré un résultat net positif de 438 millions de francs. Ces résultats ne sont d'ailleurs pas surprenants, compte tenu du bouleversement profond qu'ont subi ces entreprises en raison des multiples opérations de restructuration intervenues au cours de l'année. La plupart de ces groupes sont en effet confrontés à une concurrence internationale effrénée ; or les décisions importantes concernant les investissements et la stratégie industrielle ont été repoussées du fait de ce gigantesque monopoly industriel. C'est pourquoi votre commission émet le vœu que les disponibilités financières accordées au secteur public servent au rétablissement de l'équilibre financier des entreprises concernées et qu'elles ne s'effectuent pas au détriment du secteur privé.

Pour 1984, les dotations en capital aux entreprises publiques s'élèveront à 12,85 milliards de francs. **Votre commission souhaiterait connaître la répartition de ces dotations entre les différentes entreprises.**

II. LA CONJONCTURE INDUSTRIELLE

L'environnement international, en dépit de quelques indices de reprise, reste peu dynamique.

La reprise qui s'est amorcée aux Etats-Unis depuis le début de l'année 1983 n'exerce en effet qu'un impact très limité sur notre économie : le volume moyen des importations de nos huit principaux partenaires commerciaux ne devrait progresser que de l'ordre d'un point au second semestre 1983, après avoir connu au premier semestre 1983, un niveau sensiblement voisin de celui du premier semestre 1982. Compte tenu des autres zones d'échanges plus déprimées (O.P.E.P., pays en voie de développement, pays de l'Est), la demande mondiale susceptible d'être adressée à la France en 1983 apparaît sensiblement la même que celle de 1982. Aussi, la situation de la France reste-t-elle très en retrait de celle de ses partenaires, d'après les indications fournies tant par les organisations professionnelles que par l'I.N.S.E.E.

Pour les neuf premiers mois de l'année, la hausse des *prix de détail* a été de 7,5 à 7,6 %. Cette hausse demeure très supérieure à celle de nos grands concurrents : Japon (1,7 %), Allemagne (2,1 %), Etats-Unis (autour de 3 %), Grande-Bretagne (4,3 %). Cette hausse reste trop élevée compte tenu du contrôle des prix.

L'évolution des *salaires* est certes plus modérée qu'auparavant. Le taux de salaire horaire a progressé de 5,7 % au premier semestre 1983, contre 7,8 % un an plus tôt. Mais là encore, la position relative de la France ne s'améliore pas véritablement : 10 à 11 % l'an, contre 5 % au Japon et en Grande-Bretagne, et 4 % aux Etats-Unis et en Allemagne.

Les *taux d'intérêt* français restent élevés (le taux de base bancaire a été ramené à 12,25 % et le taux moyen offert aux entreprises oscille autour de 14 % selon les crédits) : hormis l'Italie, ce sont les taux les plus élevés des grands pays industriels. Les taux de base se situent autour de 4 et 5 % en Suisse et aux Pays-Bas, autour de 7 % en Allemagne et au Japon, 9 à 10 % en Grande-Bretagne, et 11 % aux Etats-Unis.

C'est un handicap considérable pour les entreprises dont les frais financiers représentent une part croissante de la valeur ajoutée (10 % pour les sociétés du secteur concurrentiel fin 1982, soit près de 5 % de leur chiffre d'affaires).

On dit souvent que c'est le taux d'intérêt réel qui est significatif.

Or les entreprises se voient proposer un endettement à 14 % tandis qu'on leur laisse prévoir une hausse des prix de 5 à 6 % en 1984.

Autre handicap important pour les entreprises : la hausse du franc a alourdi le coût des *matières premières importées*. En huit mois de 1983, la hausse a été de 10 % en devises et de 29 % en francs.

Au plan des *échanges extérieurs*, notre déficit commercial est en bonne voie de résorption : au second trimestre 1983, il ne représente plus que 29 jours d'exportations contre 53 jours au second trimestre 1982. Il pourrait être contenu entre 3,5 et 4 milliards de francs par mois au second semestre 1983, selon les prévisions de l'I.N.S.E.E. faites en juillet sur la base d'un dollar à 7,60 francs.

Il faut noter en particulier le redressement de notre balance commerciale avec nos grands partenaires : pour les huit premiers mois de 1983, le taux de couverture est passé de 70,6 % à 77,5 % avec l'Allemagne et de 56,5 % à 68,6 % avec les Etats-Unis.

Par produits, le solde commercial se dégrade dans l'agro-alimentaire et le travail des métaux, mais se redresse pour la chimie, les équipements professionnels, l'électronique grand public et certains produits textiles.

Mais en l'absence de soutien des marchés extérieurs, l'amélioration des résultats du commerce extérieur a nécessité un freinage de la demande intérieure, et corrélativement une *baisse de l'activité industrielle* :

- depuis la mi-1982, le volume des *ventes de produits industriels* a baissé de 3 % en un an dans le commerce de détail, le marché le plus touché étant celui des biens durables,

- depuis le deuxième trimestre 1982, *l'indice trimestriel de production industrielle* a reculé de l'ordre de 2 % par an, l'ajustement à une demande plus faible ayant été retardé au premier trimestre 1983 par une augmentation des stocks chez les producteurs.

Pour le dernier trimestre 1983, on s'attend à une légère détérioration de la production industrielle. La diminution de la demande globale se poursuit en raison du recul de la consommation nationale partiellement compensée par l'amélioration de la demande étrangère.

Cette évolution varie selon les secteurs : l'activité a nettement augmenté dans les industries agro-alimentaires, la progression a été moins forte dans les biens intermédiaires, et en revanche, la production a fléchi dans l'automobile, le matériel de transport, les biens de consommation et les biens d'équipement professionnel. Mais l'amélioration de fin d'année n'est pas suffisante pour stopper les licenciements dus à la multiplication des faillites.

En effet les *défaillances d'entreprises* ont augmenté de 13,7 % (15 685 contr 13 796) au cours des huit premiers mois de l'année par rapport à 1982 selon l'I.N.S.E.E.. La dégradation est plus sensible dans l'industrie (+ 27,3 %), où jamais de tels chiffres n'ont été atteints (1 601 faillites en avril, 2 882 en juillet et 2 072 en août).

Il faut d'ailleurs souligner le poids sans cesse croissant des entreprises défaillantes. En un an, la masse des créances privilégiées de la sécurité sociale et du trésor, le montant des passifs déclarés ont augmenté de plus de 40 %.

D'où la baisse des *effectifs salariés* de l'industrie où le recul a été deux fois plus rapide que pour le reste de l'économie (- 1,3 % au cours du premier semestre 1982).

Quant aux *entreprises*, elles sont de plus en plus *vulnérables*. Les dernières enquêtes de l'I.N.S.E.E. confirment que les résultats d'exploitation ont continué à être très mauvais au premier semestre 1983 : ils restent au niveau minimum observé en 1975. D'où la détérioration de leur demande (stocks, investissements).

L'investissement dans l'industrie devrait baisser de 3 à 4 % en volume en 1983 par rapport à 1982, selon les dernières prévisions formulées en septembre par les industriels à l'enquête spécialisée de l'I.N.S.E.E.. Seules les grandes entreprises maintiendraient cette année leur volume de dépenses d'équipement, grâce à la progression attendue dans les entreprises nationalisées du secteur concurrentiel (automobile exclue), mais aussi dans l'agro-alimentaire.

III. L'EVOLUTION DES SECTEURS CLES DE L'INDUSTRIE

A. LA FILIERE ELECTRONIQUE

Adopté le 28 juillet 1982 en Conseil des Ministres, le plan « filière électronique » était doté d'objectifs ambitieux à l'horizon 1986, visant à :

- engager 140 milliards d'investissements (dont 80 milliards par les entreprises et 60 milliards par l'Etat),
- accélérer le rythme de croissance de la production de 3 % à 9 % par an,
- retrouver une balance commerciale équilibrée,
- créer 80 000 emplois supplémentaires,
- former 7 000 ingénieurs par an.

Le budget de 1983 traduisait cette priorité puisque les crédits prévus en faveur de l'informatique et de l'électronique s'élevaient à 1 352,8 millions de francs en autorisations de programme et 948,8 millions de francs en crédits de paiement, soit une progression respectivement de 111,3 % et 105 % par rapport à 1982. Cet effort se traduisait également au travers de la hausse des crédits accordés tant au Centre d'études des systèmes d'information des administrations, qu'à l'Agence de l'informatique et à l'Institut national de recherche en informatique ainsi que des dotations aux entreprises publiques du secteur.

Cet effort sera poursuivi en 1984 puisque le montant global consacré à la filière sera de 1 500 millions de francs, auxquels s'ajouteront 300 millions de francs destinés à l'Agence de l'informatique. Le financement de la filière sera imputé sur le budget annexe du ministère des postes et télécommunications. En outre, 1 600 millions de francs du budget annexe seront consacrés à des apports en capital au profit des entreprises nationalisées du secteur informatique.

1) Le bilan de l'action engagée en 1983

Le premier objectif du Gouvernement a été de poser les bases du développement industriel de la filière électronique en renforçant les domaines dans lesquels la France est bien placée, comme les télécommunications, la télématique et la monétique, les matériels professionnels civils et militaires et les logiciels, et en comblant les lacunes existant dans les autres secteurs.

Diverses opérations permettant d'aboutir à une plus grande efficacité dans la répartition des activités des entreprises nationales ont eu lieu : rapprochement de Thomson et de la C.G.E. pour les télécommunications, les matériels grand public et les équipements militaires ; consolidation et diversification du groupe Bull pour l'informatique. Au total, avec Thomson, la C.G.E., Matra et Bull, ce sont 45 % de l'industrie électronique qui viennent d'être nationalisés.

L'effort de recherche a été accru. Six projets nationaux associant industriels et centres de recherche permettront de faciliter les transferts entre la recherche et l'industrie. Ils seront complétés par des initiatives dans des domaines nouveaux comme celui de l'intelligence artificielle.

Des actions de développement ont été lancées :

- pour les circuits intégrés, qui mobiliseront plus de 3 milliards de francs de crédits publics sur quatre ans ;
- pour les vidéo-communications (câbles) ;
- pour les composants passifs, qui bénéficieront de 800 millions de francs sur quatre ans ;
- pour l'informatique et l'électronique grand public ;
- pour l'espace, où l'effort a été accru de 45 % de 1982 à 1983.

Un effort de formation exceptionnel, qui se poursuivra pendant tout le IXe Plan et qui impliquera la mobilisation de l'ensemble du système éducatif, a été mis en oeuvre par le ministère par l'éducation nationale et par le ministère de la formation professionnelle.

Une restructuration des responsabilités administratives au sein du ministère de l'industrie et de la recherche et du ministère des P.T.T. a été engagée afin de mieux exploiter les complémentarités existant entre les secteurs de l'informatique et des télécommunications.

2) Des résultats inférieurs aux prévisions

Le tableau suivant donne les principaux éléments statistiques :

	Chiffre d'affaires	Balance commerciale	Emploi
Composants électroniques	12,9	- 1,9	52 000
Informatique	25,2	- 5,3	50 000
Bureautique	4,5	- 3,9	13 000
Electronique :			
Télécommunications	16,8	+ 1,7	54 500
Instrumentation	5,4	- 1,3	22 500
Electron. professionnelle	20,5	+ 7,5	55 500
Electro. grand public	6,2	- 8	16 800

En 1983, les réalisations concernant le chiffre d'affaires sont inférieures aux prévisions du programme d'action filière électronique. En outre, l'année 1982 a connu une dégradation sensible du commerce extérieur qui compromet la réalisation de l'objectif d'un excédent en 1986.

Ces résultats ont conduit le Gouvernement à adopter au Conseil des ministres du 27 septembre 1983, une nouvelle série de mesures destinées, selon le Chef de l'Etat à faire faire à la France « le saut qualitatif afin qu'elle ne rate pas le train du XXI^e siècle ».

3) Les mesures adoptées le 27 septembre 1983

De nouvelles initiatives seront prises pour encourager le développement de la coopération internationale, et en particulier de la coopération européenne.

La diffusion des applications de la filière électronique est indispensable à la modernisation et à la compétitivité de notre économie. Elle sera poursuivie et amplifiée, notamment en direction des petites et moyennes entreprises. A cet effet :

- les financements du Fonds industriel de modernisation seront accordés en priorité à des actions portant sur les machines à haute technologie, à la bureautique et la monnaie électronique, ainsi que l'installation de micro-ordinateurs ;

-- pour favoriser l'innovation, un programme d'incitation à l'utilisation de la micro-électronique dans les produits industriels a été décidé :

- le Conseil des ministres examinera prochainement un plan visant à soutenir l'offre industrielle en informatique, automatisme et robots, et l'installation de ces équipements dans les industries manufacturières.

L'utilisation de l'informatique et de la bureautique sera encouragée dans les administrations et les organismes publics. De nouvelles procédures seront définies sur une base contractuelle, avec tous les partenaires concernés.

Enfin, un plan de sensibilisation et d'initiation à l'informatique à la maison sera réalisé en collaboration avec la télévision.

Votre Commission émet le voeu que ces nouvelles mesures permettront **d'engager rapidement des actions de politique industrielle** dans le secteur ; elle considère en effet que l'année 1983 a été perdue, compte tenu des restructurations intervenues qui ont empêché toute nouvelle prise de position technologique. Elle souhaite que les dotations aux entreprises publiques du secteur ne servent pas seulement en 1984 à combler les déficits mais favorisent les investissements indispensables pour ne pas rater le virage de l'électronique.

B. LES INDUSTRIES MECANIQUES

Avec un chiffre d'affaires de 173 milliards de francs en 1983, et un solde commercial de 14 milliards de francs, les industries mécaniques représentent 12 % de l'industrie française (bâtiments et travaux publics exceptés) et se situent au sixième rang mondial. Elles emploient 580 000 personnes dans 13 000 petites et moyennes entreprises prépondérantes dans ce secteur.

Depuis 1974, les industries mécaniques traversent une crise sévère qui s'est accélérée depuis deux ans, nécessitant l'adoption de mesures spécifiques en faveur du secteur. Le plan productique présenté par le Gouvernement le 5 octobre dernier vise à enrayer cette évolution défavorable.

1) Un secteur marqué par de graves difficultés

« La mécanique française est maltraitée, alors que l'économie du pays dépend en grande partie d'elle » affirme la Fédération des industries mécaniques dans un Livre Blanc, publié en juin 1983. Le secteur ne progresse plus et régresse même, alors qu'il regagnait du terrain auparavant sur tous ses concurrents étrangers. D'après un sondage réalisé par la profession, un tiers des entreprises serait déficitaire en 1982, la rentabilité des capitaux propres et empruntés aurait chuté de 15 % à 97 % de 1980 à 1982 et la rentabilité des seuls capitaux propres après impôts serait devenue négative (- 39 %).

En effet, la production a chuté de 4 % en 1982, alors qu'elle avait augmenté de 25 % de 1969 à 1974. Du fait de cette stabilisation, la mécanique n'a pu maintenir sa productivité (+ 3 % par an) qu'au prix d'une diminution de ses effectifs : ceux-ci qui avaient augmenté de 70 000 personnes de 1970 à 1974 ont diminué de 135 000 depuis cette date. Et l'on prévoit une chute de 3 % pour 1983.

Cette diminution de l'activité s'explique par la régression de l'investissement industriel qui conditionne pour moitié le développement de la mécanique. Ainsi, en 1982, la demande française au secteur mécanique a baissé de 135 %, contre des progressions de 9,5 % en République fédérale d'Allemagne, de 5,1 % aux Etats-Unis et de 26 % au Japon. D'où le recul de la France de quatrième pays exportateur mondial à cinquième cette année.

Cette évolution doit impérativement être enrayer compte tenu du rôle important du secteur dans l'équilibre de notre commerce extérieur (14 milliards d'excédent en 1982). 50 % de la production étant exportés actuellement (au lieu de 30 % en 1970, c'est dans la maîtrise du marché intérieur qu'il faut rechercher l'amélioration de notre solde commercial.

Des négociations se sont engagées cet été autour des revendications de la profession : la réponse des pouvoirs publics s'est concrétisée dans le plan productique présenté au Conseil des ministres du 5 octobre.

2) Le plan productique

Ce plan, destiné à compléter le plan machine outil approuvé en décembre 1981, vise à développer en France, tant à la production que chez les utilisateurs les éléments de l'usine du futur. Le Bureau d'informations et de prévisions économiques vient de souligner en effet l'insuf-

financement de l'offre française dans ce secteur. Celle-ci ne couvre que 13 % de la demande nationale de C.A.O.⁽¹⁾, 29 % des systèmes de régulation, 30 % des ordinateurs pour application industrielle, 53 % des robots, 56 % des commandes numériques et 60 % de la gestion de la production automatisée. Seule la production d'automates programmables couvre 96 % des besoins.

La demande est d'ailleurs très faible : puisqu'en 1981 la France ne disposait que de 950 robots contre 13 000 au Japon et 4 500 aux Etats-Unis.

Or les automatismes devraient, selon le B.I.P.E., représenter 17 % de l'investissement productif en 1990 contre 3,4 % aujourd'hui.

Le plan productique est donc destiné à favoriser cette évolution. Il s'étalera sur trois ans et comporte quatre volets :

a) La modernisation des industries manufacturières

Les entreprises qui envisagent de se moderniser pourront bénéficier de concours publics pour la réalisation de diagnostics rapides ou approfondis : 5 000 diagnostics pourront être aidés sur la durée du programme.

● 250 « projets pilotes » seront lancés dans l'ensemble des régions : ces projets, qui associeront étroitement des P.M.I. utilisatrices et des fabricants de matériel productique, devront, tant sur le plan des procédures que sur celui du fond, traiter de façon exemplaire les problèmes sociaux liés à la modernisation industrielle.

Les entreprises qui, de façon concertée avec les représentants du personnel, engageront un programme significatif de modernisation et d'investissement ainsi que des efforts de formation et d'organisation du travail, pourront bénéficier :

- de facilités spéciales en matière d'amortissement ;
- de financements pour l'acquisition d'un premier équipement ;
- d'un accès aux prêts du Fonds industriel de modernisation ;
- le cas échéant, de financements pour la formation du personnel et la réduction du temps de travail.

(1) Conception assistée par ordinateur

Ces contrats seront pour l'essentiel conclus au niveau régional.

b) Le développement d'une industrie française des matériels productiques

Les industries de la productique, qu'il s'agisse des équipements de base (robots, manipulateurs, commandes numériques) ou de matériels spécialisés (machines pour le textile, l'agro-alimentaire...) verront leur croissance encouragée par des contrats de développement.

Des coopérations européennes seront recherchées dans ce domaine.

c) La formation

Pour mener à bien l'effort considérable de formation et de qualification nécessaire dans les dix ans à venir, une première série de mesures a été arrêtée :

– le ministre de l'éducation nationale mettra en place d'ici 1986 les formations nécessaires pour :

. 300 techniciens supérieurs et 200 ingénieurs par an spécialisés dans la productique ;

. 3 000 techniciens et 1 500 ingénieurs par an pour les industries utilisatrices.

– un effort d'ampleur comparable sera engagé dans le domaine de la formation permanente par le ministère de la formation professionnelle et par le ministère de l'emploi ;

d) La recherche

L'effort de nos organismes publics de recherche, dont le niveau est aujourd'hui internationalement reconnu, sera accru. Un soutien particulier sera accordé à la recherche dans les entreprises industrielles. 110 millions de francs de crédits incitatifs sont prévus à ce titre en 1984.

3) Le plan machine-outil

La machine outil française qui fait partie des industries mécaniques traverse une crise encore plus grave. Rassemblant 17 000 salariés dans 130 entreprises, elle a perdu 30 % de ses emplois depuis 1974 et de nombreuses entreprises sont en faillite. Cette crise s'explique par la forte progression des importations (3,1 milliards en 1982, soit + 3 %) et la chute des exportations (- 10 %) qui provoque un déficit de 1,2 milliards de francs. Globalement, les usines tournent à 70 % de leurs possibilités.

Le plan adopté en novembre 1981 pour trois ans, vise à doubler la production française et à réduire de moitié la pénétration étrangère en privilégiant les machines à commande numérique. Il comporte trois thèmes d'action (constituer des unités compétitives, développer la formation et lancer un programme d'innovation technologique) et les besoins de financement nécessaires sont évalués à 4 milliards dont l'Etat devra apporter la moitié. Les restructurations entreprises depuis 1982 se sont déroulées conformément aux objectifs, à quelques exceptions près : 2 grands pôles ont été constitués, la Compagnie française des machines lourdes et Intel Automatismes. 400 millions de francs ont été apportés en subvention au titre des contrats de développement à une vingtaine de firmes.

Dans le domaine de la formation, 2 000 personnes devraient être reconverties aux nouvelles technologies et les établissements de l'éducation nationale et de l'A.F.P.A. recevront 1,2 milliard de francs pour renouveler leur parc de machines outils.

Enfin l'effort de recherche-développement devra être multiplié par 5 pour passer à 200 millions de en 1985.

L'effort de l'Etat a déjà été important, mais la faiblesse de l'investissement a rendu caduques les prévisions. La demande a chuté de 20 %, malgré des commandes de 400 millions de francs de l'éducation nationale ; aussi les objectifs sur trois mois devront-ils être décalés d'une année.

En outre, les mesures d'incitation, telle la procédure MECA pour promouvoir l'installation de machines à commande numérique, réservée aux entreprises de moins de 1 000 personnes, sont insuffisantes pour sensibiliser les acheteurs (enveloppe de 85 millions de francs en 1983). Ces aides ne sont d'ailleurs pas réservées à l'achat de machines françaises, ce que votre commission déplore.

Enfin, ce plan, bien que touchant l'essentiel des effectifs (10 000 sur 17 600) ne concerne qu'une minorité de constructeurs (30 sur 175). Les autres sont donc contraintes de s'associer à des partenaires ou de faire cavalier seul, c'est-à-dire de ne bénéficier d'aucune aide.

C. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

1) Les résultats de l'année 1982 et du premier semestre 1983

a) Une bonne tenue du marché intérieur

Avec 3,149 millions de véhicules produits en 1982, l'industrie automobile française se situe au quatrième rang mondial, derrière le Japon (10,737 millions d'unités), les Etats-Unis (6,986 millions d'unités) et la République fédérale d'Allemagne (4,062 millions d'unités).

La production de voitures particulières s'est élevée à 2 777 125 unités, dont 1 491 833 unités pour Renault et 1 285 272 pour P.S.A., en progression de 6,3 % comparativement à 1981.

Celle de véhicules utilitaires en revanche s'est inscrite en retrait de 8,8 % par rapport à 1981, avec 371 680 unités.

Au cours du premier semestre 1983, la production automobile s'est établie à 1 821 242 unités réparties en 1 615 169 voitures particulières et 205 073 véhicules utilitaires. La part de Renault s'est élevée à 54,74 % du marché et celle de P.S.A. à 45,26 %.

La progression enregistrée au cours de ces six premiers mois, 12,4 % pour l'ensemble et 13,9 % pour les seules voitures particulières, doit cependant être relativisée en raison des pertes de production enregistrées au cours des mois correspondants de 1982, du fait de mouvements sociaux.

Le chiffre d'affaires réalisé par la seule activité « construction automobile » s'est élevé à 129,4 milliards de francs en 1982, en progression de 14,2 %, par rapport à 1981.

b) Mais une évolution inquiétante de la pénétration étrangère

En 1982, l'industrie automobile française a exporté 50,9 % de sa production totale tous véhicules, soit 1 603 390 unités (+ 3,4 % comparativement à 1981).

Les exportations de voitures particulières ont porté sur 1 463 500 unités (+ 5 % comparativement à 1981). 74,8 % d'entre elles étaient destinées à l'Europe dans son ensemble et 55,9 % aux pays membres de la Communauté économique européenne.

Les exportations à destination des Etats-Unis et du Canada ont augmenté de 138 % en 1982 pour atteindre le niveau de 134 372 unités. Les Renault Alliance qui connaissent un grand succès en Amérique du Nord sont comptabilisées dans ce total.

Les importations de véhicules ont quant à elles totalisé 1 118 770 unités, soit une progression en volume de 23,9 % par rapport à 1981. Ces importations sont réparties à raison de 991 670 voitures particulières (+ 26,1 %) et 127 095 véhicules utilitaires (+ 9,2 %).

Les importations de voitures particulières en provenance de la C.E.E. (632 195 unités) ont augmenté en volume de 23,9 %. Aussi le taux de pénétration des voitures étrangères en France est-il passé de 28 % en 1981 à 30,6 % en 1982. Cette progression a surtout été le fait des voitures allemandes qui bénéficient du différentiel d'inflation entre la France et la République fédérale d'Allemagne et ont pu pratiquer des prix très concurrentiels.

Au cours du premier semestre 1983, les exportations de véhicules se sont établies à 908 820 unités (dont 832 474 voitures particulières), en hausse de 8,7 % comparativement au premier semestre 1982.

Les livraisons à destination de la C.E.E. ont diminué de 1,1 % (477 573 véhicules).

Sur les cinq premiers mois, les importations de véhicules neufs sont en sensible augmentation (+ 14,1 %) par rapport aux mois de référence 1981 (491 816 unités, contre 430 867 unités en 1981).

Les importations de voitures particulières pour ces cinq mois s'élèvent à 429 755 unités, contre 379 632 pour la période correspondante de 1981.

On constate donc sur le premier semestre 1983 une stabilisation de la pénétration étrangère à 31,5 % au lieu de 32,7 %. Elle s'explique par la dévaluation intervenue en juin et la politique active menée par les constructeurs qui ont proposé plusieurs nouveaux modèles à la clientèle (R9, Samba, BX, 205). Ainsi grâce à la hausse des exportations (+ 10 %), l'année 1983 sera meilleure que prévu.

2) La nécessité d'améliorer la compétitivité de l'industrie française

Ces résultats mettent en évidence la nécessité pour l'industrie automobile de renouveler ses modèles, de les vendre à des prix compétitifs afin d'exporter plus et de contrebalancer la percée des voitures étrangères sur le marché intérieur qui devrait persister. En effet, les marques japonaises se sont installées autour de 10 % des ventes totales sur les marchés européens et les filiales américaines ayant rajeuni et étendu leurs gammes ont progressé de 18 % sur ces mêmes marchés, contre 5 % pour les Européens. La concurrence est donc de plus en plus sévère pour défendre ou simplement accroître nos parts de marché, ce qui impose, outre une diversification de nos débouchés, un effort important de restructuration de l'outil de production, pour fabriquer à meilleur coût.

Certes, les deux grands groupes français se sont déjà lancés depuis quelques années dans la voie de l'automatisation et de la robotisation, doublant leurs investissements dans ce domaine entre 1979 et 1982. Les investissements d'automatisation ont été consacrés principalement à la fabrication des modèles R11 et BX. De même, les constructeurs ont engagé des programmes de recherche pour produire des véhicules économes en énergie (programmes Vera de Peugeot et Ev2 de Renault) et ils travaillent sur les projets Vesta et Eco 2000 qui doivent déboucher à l'horizon 1990 sur des voitures consommant 3 litres aux 100 km. Ces efforts ont permis de réduire la consommation des véhicules français de 10 % entre 1979 et 1982.

Mais il reste encore beaucoup à faire pour parvenir au niveau des Japonais, notamment. La poursuite de cet effort de recherche suppose donc d'importants investissements qui ne pourront être maintenus si P.S.A. et Renault n'améliorent pas fortement leur situation financière. (Le premier a perdu plus de 6 milliards depuis 1980 et son endettement atteint 30 milliards de francs ; quant à la Régie, elle enregistre 1,3 milliard de francs de perte en 1982. Cette rentabilité ne pourra donc être assurée que par une amélioration de la productivité. Or compte tenu des progrès envisagés en ce domaine (de l'ordre de 7 % par an alors que les perspectives de hausse de la demande à moyen terme ne sont que de 2 %), l'industrie automobile devra durablement diminuer ses effectifs. Cette évolution est sectorielle comme le rappelait récemment M. Bernard HANON, P.D.G. de Renault : « Pour faire 1 000 voitures par jour, il fallait, il y a quelques temps 12 000 personnes : aujourd'hui, à Douai, on fait 1 350 voitures avec 8 200 personnes ; c'est une évolution lourde qui va continuer ».

Dans ces conditions, il est clair que l'industrie automobile ne sera plus créatrice d'emplois ; déjà depuis 1979, les effectifs ont été réduits de 37 000 (- 9 %), mais la production a diminué de 13 % et la productivité a baissé. La France est donc en sureffectifs par rapport à ses concurrents elle devra, pour que Renault et P.S.A. demeurent dans le peloton de tête des constructeurs, les diminuer durablement de 20 000 personnes chaque année. Ce problème de sureffectifs a été illustré au cours de l'été par l'annonce de PEUGEOT-TALBOT de procéder à 7 371 licenciements et par la mission confiée par le Gouvernement à un expert de la Cour des Comptes, M. Jean PRADA, chargé de « procéder à une étude approfondie du dossier » qui a permis sans doute de retarder une décision et de repousser les pressions syndicales. Or pour dramatiques qu'ils soient, ces licenciements s'avèrent indispensables pour la survie du groupe. Les exemples américains et italiens sont là pour le démontrer : CHRYSLER et FIAT ont réduit ces dernières années leurs effectifs respectivement de 38 % et 45 . Par comparaison, les suppressions d'emplois chez PEUGEOT- TALBOT représentent 3,5 % du personnel de la société. Mais les firmes américaines et italiennes étaient au bord de l'agonie en 1979 et ont retrouvé leur prospérité aujourd'hui. En outre, il ne faut pas oublier que l'automobile sans être globalement créatrice d'emplois, sera toutefois créatrice d'emplois de plus en plus qualifiés dont 30 % sont inconnus aujourd'hui dans ce secteur.

Votre Commission tenait à formuler ces observations et à souligner que cette mutation de l'industrie automobile étant inévitable, les pouvoirs publics doivent assumer leurs responsabilités et prendre les mesures d'assainissement qui s'imposent pour sauvegarder l'industrie automobile française.

D. LA SIDERURGIE

1) La dégradation de la situation

Le tableau ci-après donne les principaux résultats du secteur sidérurgique pour l'année 1982 et le premier semestre 1983.

	1981 ⁽¹⁾	1982 ⁽²⁾	Variation 82/81	1 ^{er} semestre 1983
Production d'acier brut (MT) ..	21,26	18,40	- 2,86	8,85
Effectif au 31.12	97.191	91 139	- 2.052	92 494
Chiffre d'affaires du secteur (M.F.)	45.450	49.700	- 4.250	11.184
Exportations				
- Valeur MF	20.773	20.920	+ 147	10.242
- Volume KT	9.348	7.509	- 1.839	3.530
Importations				
- Valeur MF	14.180	18.140	+ 3.960	9693
- Volume KT	7.035	7.136	+ 101	8.619
Solde				
- Valeur MF	6.593	2.781	- 3.812	+ 540
- Volume KT	2.313	373	- 1.940	- 86

(1) Au 31.05.83

(2) 1^{er} trimestre 83.

Ces résultats et, en particulier, la baisse de la production d'acier à 18 millions de tonnes pour 1982 et 17 millions de tonnes en 1983, imposent une révision des plans de restructuration adoptés l'an dernier par le gouvernement qui s'était montré trop optimiste en calculant son avenir sur l'hypothèse haute du rapport Judet (24 millions de tonnes d'acier brut).

2) La poursuite des restructurations

Après la prise de contrôle d'USINOR et de SACILOR par l'Etat, les restructurations financières nécessaires pour assurer l'avenir du secteur sidérurgique se sont poursuivies.

a) La société Métallurgique de Normandie « SMN »

Le groupe SACILOR a acquis, fin 1982, la totalité du capital de la SMN (constituée en début 1982, à parité avec USINOR, pour recevoir en apport la Division Sidérurgie de la SMN-DN).

b) Les aciers spéciaux

Le rapprochement des entreprises fabriquant des aciers spéciaux et des entreprises sidérurgiques s'est poursuivi pour assurer la rationalisation de ce secteur et la mise en oeuvre des synergies indispensables.

Après la constitution d'un premier pôle des aciers spéciaux autour d'USINOR, avec la constitution de la CFAS, un deuxième pôle a été constitué autour de SACILOR en 1982 avec la prise de contrôle par ce groupe sidérurgique d'UGINE-ACIERS et de la SAFE. D'importants investissements de modernisation concernant ces deux sociétés sont prévus dans le plan de SACILOR.

En outre un rapprochement a été entrepris en 1983 entre USINOR et la société PEUGEOT-LOIRE. Ce rapprochement vise à constituer un pôle important de fabrication de tôles en acier inoxydable laminées à froid.

3) La nécessité d'une adaptation des plans de modernisation

a) Le contenu des contrats de plan

Les plans de modernisation de SACILOR et USINOR approuvés par les pouvoirs publics en juin 1982 visent à relever le défi de la compétitivité en prix et en qualité. Ils se sont concrétisés par la signature de deux contrats de plan pour la période 1982-1986.

● Le contrat de plan de SACILOR

Les orientations industrielles de ce plan ont été approuvées en septembre 1982 par le Conseil d'Administration de la société. Ce plan, révisable annuellement, constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrit ce contrat de plan en matière industrielle. Il implique l'assainissement de la situation financière de SACILOR par la réduction des frais financiers à 5 % environ du chiffre d'affaires d'ici à 1986.

Pour accroître sa compétitivité et restaurer son équilibre financier, SACILOR modernisera ses outils industriels sidérurgiques. Le plan prévoit à ce titre une enveloppe globale de 8,5 milliards de francs (valeur 1982) de dépenses d'investissement.

SACILOR accroîtra également son action dans les domaines en aval de la sidérurgie. Ce développement s'effectuera en priorité dans le secteur de la première transformation. Au total, 200 millions de francs seront affectés à ces opérations.

Pour préparer l'avenir, SACILOR développera son effort de recherche dont le rythme augmentera d'au moins 7 % par an ; le budget 1983 en sera de 197 millions de francs.

Sur le plan social, SACILOR poursuit avec ses partenaires sociaux la discussion déjà engagée d'une Convention sociale de progrès et de responsabilité. Le groupe privilégiera en outre la réduction de la durée du travail et appliquera des mesures d'âge. Un accord spécifique sur les mutations des personnels fera l'objet d'une négociation avec les partenaires sociaux. Le groupe entreprendra des efforts très importants de formation, avec pour objectifs prioritaires : l'adaptation du personnel aux évolutions techniques, la promotion supérieure du travail et l'insertion des jeunes embauchés.

Dans les sites touchés par les pertes d'emplois, SACILOR s'attachera à créer le plus grand nombre d'emplois stables dans d'autres domaines d'activité pour préserver les équilibres socio-économiques régionaux. A cet effet, une enveloppe de 250 millions de francs est prévue sur la période du contrat de plan. Elle devrait profiter au maximum aux entreprises locales et régionales par l'intermédiaire de sociétés de reconversion dont la première -la SOLODEV- est opérationnelle depuis début 1983.

Le financement du plan de redressement de SACILOR, qui vise à l'horizon 1986 le retour à l'équilibre d'exploitation, se fera grâce à des concours financiers de l'Etat.

Pour 1983, le groupe SACILOR a bénéficié d'un apport de fonds propres et quasi fonds propres de 3.500 millions de francs.

● Le contrat de plan d'USINOR

Les orientations industrielles de ce plan, préparées en large concertation avec les partenaires sociaux, ont été approuvées en juillet 1982 par le Conseil d'Administration de la Société. Le projet de contrat de Plan a été examiné au cours du Conseil d'Administration du 25 janvier 1983.

Rétablir la compétitivité de l'entreprise, assainir sa situation financière, notamment en ramenant ses charges financières à 6 % environ de son chiffre d'affaires en 1986, assurer un potentiel d'emploi durable dans la sidérurgie et les activités nouvelles, tels sont les trois grands objectifs fixés par ce contrat de Plan. A cette fin, le plan prévoit :

- un effort exceptionnel d'investissements pour renouveler ou moderniser l'appareil de production portant sur 9 milliards de francs (valeur 1982) ;

- un développement de la recherche, dont le volume doit doubler en cinq ans ;

- une contribution à la dynamisation du tissu industriel français par des créations d'emplois autour des sites restructurés, une coopération poussée avec les PME, une liaison étroite avec les fabricants d'équipement français, et la diversification avale des activités du Groupe dans le cadre du renforcement de la filière sidérurgique ;

- une politique active de concertation et des mesures sociales novatrices, afin de mobiliser et de motiver l'ensemble du personnel ;

- une politique de l'emploi, destinée à faire face aux problèmes liés à la restructuration industrielle, grâce à la réduction de la durée du travail, des créations d'emplois de substitution, et la mise en oeuvre de mesures d'âge ;

- une politique volontariste d'économies d'énergie et d'appel accru aux ressources nationales permettant de réduire la consommation d'énergie d'environ 10 % à production constante ;

- un renforcement des positions commerciales d'USINOR sur ses marchés, afin de mieux contribuer à l'amélioration de l'équilibre extérieur du pays.

Le financement du plan de redressement d'USINOR, qui vise à l'horizon 1986 le retour à l'équilibre d'exploitation se fera grâce à des aides importantes de l'Etat. En 1983, USINOR a bénéficié d'un apport de fonds propres et quasi fonds propres s'élevant à 3.550 MF.

b) La nécessité d'une adaptation des plans

Ces plans de modernisation reposaient sur une hypothèse ambitieuse de production d'acier (24 millions de tonnes en 1986) qui, comme l'avait prévu votre commission l'an dernier, n'a pu être réalisée. En 1983, elle ne dépassera pas 17 millions de tonnes au lieu des 22 prévues. Les plans d'USINOR et de SACILOR se trouvent donc totalement inadaptés et la poursuite des investissements prévus l'an dernier condamnerait les installations à fonctionner en-deçà de 50 %.

De même, le caractère insuffisant des réalisations de l'année 1982 et sans doute de 1983 par rapport aux prévisions rend nécessaire une réestimation des moyens financiers à fournir aux deux groupes. C'est ainsi qu'en dépit de l'effort financier considérable, fourni par l'Etat en 1983 (6,45 Milliards au titre de la restructuration), l'hémorragie continue puisque les pertes des deux groupes nationalisés devraient fin 1983 se situer entre 7 et 8 milliards de francs, soit 4 milliards en exploitation pour USINOR et 3,68 milliards (pertes nettes) pour SACILOR. De sorte que la dotation prévue pour 1984 ne servira qu'à combler des déficits.

C'est pourquoi les pouvoirs publics ont été conduits à réétudier les perspectives à moyen terme et le professeur JUDET, chargé de « recadrer » son rapport, en prenant cette fois en compte les problèmes de commercialisation qui avaient été ignorés dans la première version.

Votre commission insiste sur la nécessité d'innover au niveau des structures commerciales et de mettre en place une structure de ventes commune à USINOR et SACILOR.

Par ailleurs, il semble indispensable de faire des ajustements à la baisse tant pour les produits longs que les produits plats, compte tenu des réductions de capacité de l'ensemble de nos partenaires européens. Votre commission est consciente de la difficulté de prendre ces décisions de réduction et des sacrifices qu'elles supposent, mais elle considère qu'elles sont le prix à payer pour que la sidérurgie retrouve sa rentabilité.

Enfin, votre **commission souhaiterait connaître les conséquences des plans industriels en matière d'emplois** et notamment de quelle façon les reclassements des salariés licenciés se sont effectués.

4) L'accord européen

Reconduit à plusieurs reprises depuis son institution en octobre 1980, l'état de crise manifeste de la sidérurgie fondé sur l'article 58 du traité CECA arrivait à nouveau à échéance le 30 juin 1983. Il permet à la Communauté d'imposer à ses producteurs le respect de quotas de production adaptés à l'évolution régressive du marché et nécessaires au soutien des prix.

Les quotas de production sont fixés par la Commission par grandes catégories de produits au bénéfice de chaque entreprise sur la base des références antérieures. Ils peuvent ensuite faire l'objet d'échanges ou de cessions entre les différents groupes européens réunis au sein d'EUROFER. Ces négociations peuvent modifier sensiblement la répartition initiale proposée par la Commission et leurs résultats échappent en partie à la connaissance de l'administration. La Commission a décidé que les pays membres devront réduire leurs capacités de 26,7 millions de tonnes d'ici le 1er janvier 1985, dont 5,3 millions de tonnes pour la France, sous peine d'arrêt immédiat des aides financières à leurs entreprises nationales.

A la suite de la dernière période d'application du système des quotas article 58, on a constaté une dérive des résultats effectifs des groupes français par rapport aux parts de marché qu'ils détenaient traditionnellement.

Cette détérioration était d'autant plus inacceptable que les sidérurgistes français avaient fait depuis 1980 des efforts déjà considérables pour restructurer leur industrie et réduire leurs capacités de production, efforts reconnus par la Commission elle-même. La plupart de nos partenaires étaient moins avancés dans leur plan de restructuration.

Lors des trois derniers Conseils des ministres européens consacrés à la reconduction de l'article 58 permettant une prolongation du système des quotas, le Gouvernement français a plaidé pour une transparence complète du système et une surveillance plus stricte de son fonctionnement. Parallèlement, il a lié son accord pour la reconduction de l'article 58 à l'attribution au groupe français de suppléments de quotas pour

compenser la dérive subie par les entreprises françaises et ainsi pu obtenir 615 000 tonnes de quota supplémentaire en produits plats.

Enfin, 58.164 milliers d'écus ont été affectés à la France pour ses programmes de reconversion et de réadaptation.

E. L'INDUSTRIE TEXTILE

1) Les effets positifs du plan textile en 1982 et au premier semestre 1983

Le secteur textile après plusieurs années noires (près de 35 000 emplois perdus par an depuis 1980) vient de connaître un renouveau industriel, grâce aux effets du plan textile de 1982, reconduit en juin 1983.

a) Une procédure originale : les contrats emploi- investissement

Le système mis en place, à titre exceptionnel, par les pouvoirs publics, a connu un succès remarquable en raison des caractéristiques suivantes :

- Une mesure s'adressant à l'ensemble des industries viables du secteur :

Contrairement à des procédures sectorielles très élitistes réservées à un petit nombre d'entreprises, le plan textile a bénéficié à la majorité des entreprises viables du secteur, notamment aux P.M.E. très nombreuses qui en général sont exclues des systèmes d'aides.

Plus de 50 % des entreprises du secteur (3 015) ont signé des contrats en 1982, représentant près des deux tiers des effectifs salariés.

L'ampleur de l'intervention de l'Etat est donc tout à fait significative : près de 2 milliards de francs pour la première année de fonctionnement du système.

- Un système conciliant les impératifs économiques et les impératifs sociaux

Les objectifs sont tout à la fois de moderniser l'industrie et d'éviter l'hémorragie sociale. Le dispositif en vigueur en 1982 a permis de stabiliser les emplois et d'augmenter substantiellement le niveau d'investissement. Le dispositif 1983 conserve les mêmes conditions d'emploi, introduit des options sur la réduction de la durée du travail et renforce considérablement les conditions d'investissement.

- Une procédure marquée par la souplesse et la simplicité

Les caractéristiques du contrat emploi-investissement en font un instrument très souple et très simple à mettre en oeuvre à la différence de bien d'autres procédures. Ces caractéristiques sont les suivantes :

- formule du contrat-type,
- choix entre plusieurs options et plusieurs stratégies,
- décentralisation de la procédure (signature par les Commissaires de la République,
- contrôle a posteriori.

Ainsi, plus de 2 000 contrats ont pu être signés depuis juin 1983.

b) Les effets positifs du plan

- Une accélération des investissements

Alors que l'évolution tendancielle aurait conduit à une baisse d'au moins 10 % en volume des investissements, le textile et l'habillement auront été en 1982 un des seuls secteurs industriels à augmenter substantiellement son effort de modernisation : pour les entreprises qui ont signé des contrats, cette augmentation est en valeur de 25 % dans le textile (2 500 millions de francs, contre 2 000 millions de francs en 1981) et 45 % dans la confection et la maille (700 millions de francs contre 520 millions de francs en 1981).

- Une atténuation des pertes d'emploi

Grâce à cette mesure les pertes d'emplois ont été limitées en 1982 : 1,4 % contre plus de 6 % en 1981. Dans l'habillement, un accroissement d'effectifs, de l'ordre de 1,4 %, a même été enregistré.

En 1983, malgré la mauvaise conjoncture, on peut espérer contenir ces pertes aux environs de 3 %. La mesure permettrait donc en deux ans de limiter la chute des effectifs à environ 20 000 contre 60 000 à 70 000 en évolution tendancielle.

● Le renforcement de la situation financière des entreprises

Après une année 1981 particulièrement catastrophique, cette mesure se rajoutant aux effets de la bonne conjoncture, a permis une amélioration sensible des résultats financiers des entreprises en 1982.

Dans le textile, le solde d'exploitation est passé de 290 millions de francs en 1981 à 183 millions de francs en 1982.

Au total, le bilan du plan textile est très positif et votre Commission s'en félicite, car ce renouveau prouve que ce secteur n'est pas condamné, comme certains l'avaient affirmé il y a quelques années. Si ce plan d'aide massif a été coûteux (2 milliards de francs en 1982), il n'en a pas moins permis à l'industrie textile de survivre et de prendre un nouveau départ en modernisant son appareil de production dans le sens de la productivité de la créativité. Les pouvoirs publics, conscients de son efficacité, avaient donc décidé de le reconduire en juin, en dépit des protestations de la Communauté européenne.

Ce soutien s'impose car l'industrie textile reste très vulnérable en cette fin d'année 1983. L'inquiétude domine en effet, compte tenu des récentes décisions de Bruxelles et de la mauvaise conjoncture.

2) L'inquiétude domine pour l'avenir

a) La morosité de la conjoncture

Le second semestre 1983 est en effet marqué par une nouvelle dégradation de la situation, en raison de la chute de la consommation. Après une forte progression en 1982 (+ 4 %) et une stabilisation au cours des quatre premiers mois de 1983, on constate une nette baisse au cours du dernier trimestre (recul de 5 à 1 % pour certains articles dans l'habillement). On envisage au total une chute de 1,5 à 2 % pour la période. « Le réveil du marché a obligé les commerçants à reconstituer leurs stocks qui s'étaient affaiblis en 1981, écrit le Bureau d'information et de prévisions économiques, si bien que la demande transmise à l'industrie en 1982 a été nettement plus forte que la consommation finale et le stockage accentué par la reprise des importations en 1982 » Le surstockage, le recul des commandes et la montée du dollar ont eu pour conséquence de ralentir le taux de progression des importations en 1983 (- 3,4 % en tonnages pour le secteur textile) ; quant aux exportations, elles plafonnent en raison de la nette régression de la consommation sur nos principaux marchés ; si bien que notre commerce extérieur reste très déficitaire.

C'est pourquoi une certaine anxiété quant à l'avenir prévaut dans les industries du textile et de l'habillement, car la tendance risque de s'aggraver en 1984, en particulier pour l'habillement qui subit de plein fouet le ralentissement de la consommation. A cette inquiétude, liée au fléchissement de la demande intérieure, s'ajoute la menace de suspension des aides aux industriels, en raison de la décision de la Cour de justice européenne.

b) Le plan textile condamné par la Cour de justice des Communautés

La commission avait engagé au début de l'année 1983 une procédure d'infraction contre le Gouvernement français, estimant son plan textile contraire aux dispositions du Traité de Rome sur la concurrence. Celui-ci avait passé outre et décidé, en juin 1983, de reconduire le régime d'aides (avec quelques aménagements) jusqu'à avril 1984. La C.E.E. avait alors engagé la procédure de l'article 93 qui laissait un mois à la France pour renoncer à son plan. Ce délai expiré, elle avait saisi, début août, la Cour de Justice en référé, demandant la suspension des aides accordées en France aux industries du textile et de l'habillement.

La Cour de Justice vient de rendre sa décision qui stipule que « le Gouvernement français doit suspendre tout renouvellement pour 1983 des contrats en vertu desquels il prend en charge une partie des cotisations de sécurité sociale des industries du textile et de l'habillement, ainsi que l'exécution des contrats en cours dans un délai d'un mois ».

Le Gouvernement se trouve donc dans une position difficile et l'application du plan textile très compromise. En effet, on ne compte à l'heure actuelle aucun précédent d'un Etat ayant refusé d'appliquer une ordonnance de la Cour sur procédure de référé.

C'est pourquoi votre commission souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement dans ce domaine. Compte tenu du succès du plan textile précédent, elle insiste sur la nécessité de prendre de nouvelles mesures de soutien pour assurer la compétitivité future de l'industrie textile dans le respect des règles communautaires.

F. L'INDUSTRIE CHIMIQUE

1) Des résultats médiocres

L'activité de la chimie n'aura progressé que de 0,5 % en volume en 1982, après une année de stagnation en 1981, et un recul de 0,8 % en 1980.

Ce comportement médiocre de l'activité chimique s'inscrit dans une économie où la baisse de la production industrielle (- 1,5 %) a été quelque peu masquée par la progression de 1,0 % du produit intérieur brut.

L'environnement européen aura été encore moins porteur, le P.N.B. de la C.E.E. ne progressant que de 0,2 % en 1982 la production industrielle déclinant de 1 % et l'activité de la chimie de 1 % également.

L'évolution de l'activité de la chimie en 1982, calculée par l'Union des industries chimiques (U.I.C.), à partir de données fournies par la profession, donne les résultats suivants :

- chimie minérale	- 3,3 %
- chimie organique	+ 0,3 %
- parachimie	+ 0,8 %
- pharmacie	+ 3,5 %
- ensemble chimie	+ 0,5 %

Ce résultat n'a été obtenu que grâce à la pharmacie, au secteur des matières plastiques et à une relative résistance de la parachimie. La chimie de base dans son ensemble, minérale et organique, se retrouve à un niveau inférieur de 9 % à celui de 1979.

Le chiffre d'affaires s'établit, en première estimation, autour de 200 milliards de francs. Les exportations représentent 37 % des ventes, alors que la pénétration du marché intérieur par les importations atteint 32,1 %, contre 30 % en 1981, et 29,5 % en 1980.

Le bilan en volume est la résultante de plusieurs évolutions :

La demande de produits chimiques a sans doute baissé, avec la diminution des livraisons d'engrais (malgré une progression de 2,7 % de la production agricole elle-même en 1982), la poursuite de la chute du bâtiment (recul de 14 % des mises en chantier), et la stagnation ou la baisse de l'activité dans de larges secteurs de l'industrie.

Enfin, l'industrie de transformation des matières plastiques a connu une reprise sensible, après la stagnation de 1980 et le recul de 3 % en 1981. Pour 1982, les tonnages transformés ont augmenté de 8 %, entraînant une certaine reprise au niveau de la production de matières plastiques elle-même.

La dégradation du commerce extérieur peut être tenue pour responsable d'une perte de 2 points de production pour la chimie, les exportations restant à peu près stagnantes en volume alors que les importations s'accroissaient d'environ 6 %.

Les variations de stocks paraissent avoir eu un effet neutre en 1982, succédant au fort déstockage intervenu en 1981 que l'on a pu estimer à 1,6 point d'activité. Cette stabilité d'ensemble du niveau des stocks semble recouvrir deux évolutions opposées : une réduction des stocks dans la chimie de base et une progression des stocks dans la parachimie.

Les résultats financiers ont connu une nouvelle détérioration, l'état du marché, puis le blocage des prix, interdisant la couverture suffisante des hausses de coûts ; les frais financiers représentent à eux seuls un montant supérieur aux dépenses d'investissement.

L'emploi dans la chimie a connu une nouvelle baisse de 0,9 %, dans un contexte général de diminution des effectifs dans la chimie de la C.E.E. (- 3,5 % pour 1982, après - 3,2 % en 1981).

2) L'application du plan chimie

a) Le bilan des restructurations

Le 12 mai 1982, le Conseil des ministres décidait le principe d'une opération globale de rationalisation et de restructuration de l'industrie chimique. Les actions devaient s'ordonner autour de deux grands axes :

- la répartition des activités de Pechiney Ugines Kulman (P.C.U.K.) entre les principaux acteurs publics du secteur (Rhône Poulenc, Elf Aquitaine, C.D.F. Chimie et Entreprise minière et chimique (E.M.C.) ;

- dans les engrais un regroupement entre les actions Rhône Poulenc, C.D.F. chimie et CCFAZ afin de résister plus facilement à la concurrence étrangère.

Les opérations ont été engagées au cours des années 1982 et 1983 mais ne sont pas toutes terminées, en raison de nombreuses implications, notamment sociales ou économiques.

On peut toutefois faire un bilan partiel de ces restructurations :

En ce qui concerne la *répartition des actifs de PCUK*, le programme est actuellement engagé dans sa totalité ; cette dévolution aux différents repreneurs devrait être effective avant la fin de cette année. Les modalités juridiques, financières et sociales de ces transferts ont été négociées entre les parties, en étroite liaison avec les pouvoirs publics, ces derniers s'étant engagés à apporter un concours financier pour assainir la situation financière de PCUK, préalablement à ces transferts. Les accords correspondants ont été signés par les parties le 5 mai 1983.

Cette répartition a été faite de façon à confirmer et renforcer SNEA, Rhône Poulenc et CDF Chimie dans leur grande vocation :

- La SNEA dans les filières halogènes :

Elle a repris l'essentiel des activités de PCUK : celles liées directement aux filières halogènes et à la chimie organique qui en dérive (eau oxygénée et dérivés). Elle a reçu 1 600 millions de francs au titre des cessions d'actifs de PCUK.

- Rhône Poulenc dans la santé et la chimie fine :

Il a repris à ce titre PHARMUKA (santé) et SEDAGRI (phytosanitaire), plus les sites de la Madelaine, Wattrelos et Rième (Belgique) et a reçu 400 millions de francs.

- Cdf CHIMIE dans les plastiques et la chimie organique :

Il a repris des sites ayant leur activité dans ces domaines et qui de plus sont situés dans le Nord et le Nord-Est de la France. En outre, Cdf Chimie a vu son activité « encre » très renforcée par la reprise de LORILLEUX LEFRANC. Il a reçu 680 millions de francs.

EMC a été associé à cette réorganisation par la reprise du site de Loos dont les activités (chlore et potasse) s'inscrivent elles aussi dans les vocations du groupe et a reçu 80 millions de francs.

Des dispositions importantes complétaient ce plan et visaient à valoriser la recherche de PCUK dans la chimie du fluor et assurer l'équilibre des plate-formes appartenant à Rhône Poulenc et ayant des activités dans cette chimie.

Cette réorganisation s'accompagnera de mesures de rationalisation de la production (pour certaines déjà décidées) destinées à restaurer la compétitivité de l'appareil industriel, et d'investissements (déjà étudiés pour la plupart) dont le financement est rendu possible par les concours financiers de l'Etat.

En 1983, l'Etat a apporté 920 millions de francs sous forme de dotation en capital. Cette somme est la partie libérée d'une augmentation du capital de PCUK de 2 830 millions de francs, dont une partie souscrite par l'Etat, et l'autre souscrite par PUK qui aura préalablement reçu ce concours de l'Etat.

Une somme égale à la partie non libérée de l'augmentation de capital sera prêtée à PCUK par les banques, jusqu'à ce qu'au début de 1984, une nouvelle dotation de l'Etat permette cette libération.

La somme totale apportée à PCUK permet de remettre à zéro la situation nette de PCUK au 1er janvier 1983 (alors d'un montant voisin de 1 100 millions de francs).

Sur le complément seront imputées les pertes 1983 de PCUK, plus des provisions, et le restant sera versé aux Sociétés repreneuses sous forme de prêt participatif.

- La restructuration des engrais

Le dispositif mis en place comprenait : la cession par Rhône Poulenc à A.P.C. (du groupe C.D.F. Chimie) de GESA et de la plate-forme de Grang Quevilly, la cession de la participation majoritaire de Rhône Poulenc dans SOPAG à COFAZ.

Ces deux opérations sont achevées et les deux groupes apparaissent équilibrés tant sur le plan commercial que sur le plan géographique. La répartition est la suivante :

Financièrement parlant, en 1983, l'Etat a apporté ou apportera à cette restructuration 730 millions de francs sous forme de dotations en capital :

- 390 millions de francs à CDF CHIMIE pour l'assainissement de la situation financière de GESA,
- 130 millions de francs à CDF CHIMIE pour permettre à cette société de payer à Rhône Poulenc le transfert à APC de l'usine de Grand-Quevilly,
- 210 millions de francs à COFAZ.

Ainsi, la restructuration de la chimie publique autour des trois acteurs majeurs Rhône Poulenc, Elf Aquitaine et CDF CHIMIE semble-t-elle en bonne voie. Rhône Poulenc aura pour objectif essentiel de conforter sa place de grand industriel de la santé, de la chimie fine et des bio-industries ; Elf Aquitaine apparaît comme un groupe chimique de taille internationale (rebaptisé Atochem), bien équilibré entre ses activités de chimie lourde, de chimie des halogènes et de chimie fine ; enfin, il revient à CDF Chimie de valoriser, avec l'appui des Charbonnages, les perspectives de la carbochimie, de renforcer sa compétitivité dans les engrais azotés et de développer certaines activités comme les colles, peinture ou plastiques spéciaux.

Il semble donc que les restructurations soient achevées sur le papier ; mais pour réussies que soient ces opérations de restructuration, elles ne résolvent pas tous les problèmes et en particulier ceux d'emploi. **Votre commission souhaiterait connaître précisément le bilan des réductions d'effectifs qui n'ont certainement pas manqué d'entraîner ces regroupements.**

En outre, la gestation de l'opération a été longue et beaucoup de temps a été perdu ; il faut donc reprendre l'offensive et donc investir. **Votre commission insiste sur la nécessité pour l'Etat de jouer pleinement son rôle d'actionnaire** afin que l'industrie chimique française française soit capable de tenir le choc des prochaines années qui s'annoncent difficiles. La tâche est considérable pour les trois groupes : Atochem perd de l'argent car si sa chimie fine dégage une marge brute d'autofinancement de 400 millions de francs, sa chimie lourde en fait apparaître une négative de 600 millions de francs. D'où la nécessité de rationaliser la production de certaines vieilles usines qui exigera des investissements de 3 à 4 milliards de francs et des suppressions d'emploi. De même, CDF Chimie, aura du mal à refaire surface car son déficit atteignait 1,5 milliard de francs fin 1982, ses fonds propres ne s'élevaient pas plus qu'à 250 millions de francs pour un endettement à long terme de 3,2 milliards et ses frais financiers dépassaient 6 % du chiffre d'affaires. Enfin, Rhône

Poulenc, numéro 1 de la chimie française qui a retrouvé sa vocation première (la chimie fine) doit réduire son endettement qui dépasse 17 milliards de francs, en raison notamment de son secteur textile. Or il est à craindre que le groupe n'ait pas les moyens de ses ambitions puisqu'il a moins investi en 1982 qu'en 1981.

Ainsi, **en dépit de l'achèvement des grandes manoeuvres liées aux restructurations, votre commission considère que le plus dur reste à faire pour relever le défi technologique des prochaines années.** Il est en effet indispensable de rationaliser les productions, de les harmoniser sur le plan intérieur et européen, de conquérir de nouveaux marchés et de tenter de restaurer l'autofinancement par une gestion rigoureuse des coûts. Votre commission tient à souligner que l'on ne supprime pas d'un trait de plume en restructurant, une dizaine d'années de difficultés financières et d'insuffisance d'investissements.

G. L'INDUSTRIE DU MEUBLE

1) Un secteur sinistré

L'année 1983 a été marquée par une véritable série noire dans l'industrie du meuble et les dépôts de bilan se sont succédés, tant dans les grandes que dans les petites entreprises.

Au total, le nombre d'entreprises est passé de 1 350 en 1981 à 1 317 en 1982 et les effectifs sont tombés de 81 097 à 76 485 au cours de la même période. La chute du marché du meuble commencée en 1981, s'est accélérée en 1982 et après une amélioration à la fin de l'année dernière, a repris en 1983 sous l'effet conjugué de la chute de la consommation (- 15 à - 30 % en volume selon les secteurs) et de la progression des importations (+ 28,4 % en 1982 par rapport à 1981).

La production d'une valeur de 20,6 milliards de francs s'est accrue de 10 % par rapport à 1981, mais en francs constants, elle est encore inférieure à 1980 (- 0,9 %). Les commandes pour le premier semestre 1983 sont inférieures de 30 % environ. De l'enquête de conjoncture sur le second semestre, il ressort une nouvelle aggravation de la situation avec un alourdissement des stocks (produits finis et en cours), une diminution des horaires, une réduction du carnet de commandes et des délais de livraison.

Au total, l'industrie française ne couvre son marché intérieur qu'à 70,5 % contre 74 % en 1981 et le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 39,9 à 35,7 %.

Cette grave crise que traverse le secteur a des causes tant conjoncturelles que structurelles : conjoncturelles car le meuble ayant une demande très élastique, liée au plan de rigueur, conduit les ménages à différer en premier lieu ce type de dépenses. Mais causes structurelles aussi, car l'industrie du meuble est une industrie jeune dont les entreprises ont grandi trop rapidement, dans une relative faiblesse due aux endettements excessifs et à de lourds frais financiers.

En outre, la plupart de ces entreprises sont petites et moyennes (400 seulement emploient plus de 50 salariés) et n'ont pas su assortir leur développement industriel d'une évolution technologique appropriée. Face à cette industrie s'est constitué un secteur de distribution du meuble très puissant qui a imposé des exigences aux industriels du meuble sans se soucier de celles du consommateur. D'où la croissance des importations, en provenance de Belgique, d'Italie et d'Allemagne, dont les produits répondent mieux aux besoins de la clientèle d'aujourd'hui.

Tel est le noir bilan de l'industrie du meuble qui explique le pessimisme de la profession et exige que de nouvelles mesures soient prises pour relancer le secteur.

2) Le bilan du plan « meuble »

De nombreuses mesures ont déjà été prises en faveur du secteur depuis 1980 : un plan de développement des exportations, la création d'un comité de valorisation de l'innovation dans l'ameublement, enfin un plan « meuble » en 1981 qui ont permis de réaliser certains progrès.

a) Bilan du plan de développement des exportations

Il s'est concrétisé par la mise en place d'actions de conseils aux entreprises pour mener des politiques d'exportation, d'information de

ces entreprises par la fourniture d'études de marché, de manifestations collectives telles que salons ou missions. Ce programme a été renforcé par la mise en place de 7 groupements régionaux pour l'exportation avec le concours des chambres de commerce, par la création de sociétés d'exportation et par le développement des interventions du CODIFA en faveur des entreprises exportatrices.

b) Le comité de valorisation de l'innovation

La profession dispose de cet organisme tourné vers la recherche esthétique et la créativité en matière de meubles. Il commence à porter ses fruits grâce à sa « banque de création » qui favorise la promotion des modèles. Le Comité VIA a orienté son activité autour de trois axes : la reconstruction d'une image forte de la création mobilière française ; le développement au sein des entreprises du créneau contemporain ; la recherche liée à de nouvelles technologies.

c) le bilan du nouveau plan meuble

Elaboré au cours de l'été 1981, le plan meuble avait pour objectif un rééquilibrage de la balance commerciale à la fois par la reconquête du marché intérieur et développement des exportations.

Les mesures décidées consistaient en une aide privilégiée aux fabrications relatives à des marchés en croissance pour lesquels la production française devait être dynamisée (sièges, salons en cuir, chaises, meubles en kit), à l'adaptation de l'outil industriel (robotisation, informatisation), en une incitation à une actions concertée entre producteurs et grands distributeurs comportant notamment : une vaste campagne de publicité collective menée en commun et accompagnée d'un engagement d'autolimitation des importations, des mesures d'accompagnement : marquage des produits français, information réciproque des distributeurs par les industriels (sur les produits et possibilités de l'industrie française) et des industriels par les distributeurs (analyse des importations, et de leur motivation), organisation des groupements régionaux d'exportation, à l'instar des Italiens.

Le financement de ce programme a été assuré par le doublement du taux de la taxe parafiscale du CODIFA dont le produit a été de 100 millions de francs en 1982.

La profession a su répondre, par l'intermédiaire de ce plan, aux besoins du consommateur séduit par le kit, et une industrie française est

en train de se constituer dans ce secteur. L'évolution technologique a également fait l'objet d'une réflexion et que quarantaine d'expériences pilotes de robotisation ont été lancées. Enfin, un organisme a été mis en place pour établir le dialogue entre négoce et industrie (Institut de promotion et d'études de l'ameublement).

Mais ces mesures sont jugées insuffisantes par les professionnels du meuble qui ont soumis fin juillet aux pouvoirs publics un plan en vingt points destiné à relancer le secteur. Outre des propositions destinées à adapter l'industrie à la conjoncture et à favoriser le redéploiement des investissements technologiques, les professionnels proposent la création d'un « plan d'épargne ameublement » pour les ménages s'installant dans un nouveau logement et des allocations spéciales « équipement mobilier » pour les classes sociales les moins favorisées, sur le modèle de l'allocation logement.

Votre commission souhaiterait connaître le point de vue des pouvoirs publics concernant ces propositions. Elle estime indispensable de prendre des mesures de sauvegarde de ce secteur qui ne cesse de creuser le déficit de la filière bois dont il constitue le premier poste (4,6 milliards de déficit pour 14 milliards, soit 32,2 % du total). **Le Gouvernement qui se préoccupe des problèmes de la filière bois doit être attentif à la gravité de la crise que connaît l'industrie du meuble.**



Les conclusions du rapporteur pour avis tendant à s'en remettre à la sagesse du Sénat pour les crédits de l'industrie inscrits dans la loi de Finances pour 1984 ont été adoptés par la majorité de la Commission.